



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **INONDATIONS : ORGANISATION DE NOUVELLES PERMANENCES « RECONSTRUCTION » RÉALISÉES PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT**

Arras, le 19 avril 2024

Depuis le mois de janvier, la région Hauts-de-France, les services de l'État et France Assureurs organisent conjointement des permanences à destination des sinistrés pour accélérer la réalisation des expertises et le versement des indemnisations.

**Afin d'aider encore davantage les habitants touchés par les inondations et de faciliter toujours plus leurs démarches, le préfet du Pas-de-Calais a souhaité mettre en place de nouvelles permanences répondant à d'autres problématiques pouvant être rencontrées par les sinistrés : mise en œuvre de protection individuelle des habitations (diagnostics, batardeaux, etc), acquisition d'habitation dans le cadre du Fonds Barnier, prise en charge des relogements, assurances, etc.**

8 de ces permanences réalisées par Jean-François Raffy, sous-préfet en charge de la reconstruction, accompagné par des agents de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais se sont déjà déroulées à Andres, Ardres, Recques-sur-Hem, Polincove, Aire-sur-la-Lys, Neuville-sous-Montreuil, Longvilliers et Beussent.

#### **De nouvelles permanences individuelles se tiendront aux dates suivantes :**

- Wicquinghem: le 23 avril de 9h30 à 12h à la salle communale (3 rue du Catelet, 62 650, Wicquinghem);
- Fruges : le 23 avril de 14h à 18h à la mairie (place du Général de Gaulle, 62 310, Fruges);
- Embry : le 29 avril de 9h30 à 11h à la salle des fêtes (4 rue Cardon, 62 990, Emrby);
- Marles-sur-Canche: le 29 avril de 11h30 à 15h à la salle communale (1 rue de Marant, 62 170 Marles-sur-Canche);
- La Calotterie: le 29 avril de 15h30 à 17h30 à la mairie (184 rue de Montreuil, 62 170, La Calotterie);
- Hesdigneul-les-Boulogne: le 6 mai de 9h30 à 12h à la mairie (5 rue de la poste, 62 360, Hesdigneul-lès-Boulogne);
- Saint-Léonard: le 6 mai de 13h30 à 17h à la mairie (place Charles de Gaulle, 62 360, Saint-Léonard).
- Éperlecques : le 7 mai de 9h30 à 12h à la mairie (5 rue de la mairie, 62 910, Éperlecques);
- Fauquembergues: le 7 mai de 14h30 à 17h30 à la maison France Services (30 avenue Roland Hugué, 62 560, Fauquembergues).

#### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Pour rappel, une permanence annoncée précédemment se tiendra à :

- Arques : le 19 avril de 15h30 à 18h à la mairie (place Roger Salengro, 62 510, Arques).

**Ces permanences sont destinées aux personnes sinistrées des communes où elles se déroulent et aux personnes sinistrées des communes voisines.**

Ces permanences spécifiques ne remplacent pas les permanences dédiées aux questions assurantielles organisées avec la Région Hauts-de-France et France Assureurs, mais interviennent en complément pour répondre à des questions qui se multiplient sur le fonds Barnier.

Pour rappel, toutes les informations et les contacts utiles aux sinistrés sont détaillés au sein d'un dossier dédié mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>. En outre, une cellule d'écoute destinée aux personnes sinistrées est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h et joignable au **03 21 21 23 40**.